

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HOSTALIER Valérie.

Etaient présents :

M. BOULAHYA Rachid, M. CAKIR Suayib, M. ERTUGRUL Ali, M. GANÉE Roger, Mme HOSTALIER Valérie, Mme HUMBLOT Valérie, Mme IMBERT Stéphanie, M. IMBERT Alain, Mme LABELLE Aurélie, Mme MARTZLOFF Laetitia, M. MATHELIN Jean, M. MOSSON Arnaud, Mme NICOLAS Jocelyne, M. POILLOT JérémY

Date de convocation
18/03/2021

Procuration(s) :

Date d'affichage
18/03/2021

Etai(ent) absent(s) : Mme AUSSENAC Laurie

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

./././...

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POILLOT JérémY

Numéro interne de l'acte : 2021.016

Objet : Désignation d'un délégué de la CLECT

Vu le Code général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n° 17-2021 en date du 03 février 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Rives de Saône portant composition de la CLECT ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;
Considérant quye par délibération n° 17-2021 en date du 3 février 2021, le conseil communautaires a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;
Considérant que la représentant de la CLECT doit être désigné par le Conseil municipal parmi ses membres;

Mme le maire se propose en tant que représentante de la commune au sein de la CLECT;

En l'absence d'autres candidatures,

Le Conseil municipal ,
Après en avoir délibéré

DESIGNE Mme HOSTALIER Valérie comme représentante au sein de la CLECT.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-USAGE
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021